

ENGAGEMENT  
N°1

RELATIONS DE  
TRAVAIL

Intégrer la  
démarche RSE  
dans l'organisation  
et  
le management.

Le point de vente dispose d'une démarche RSE informelle mais visible à travers les interviews et l'observation de l'activité.

## Mise en oeuvre de la démarche RSE.

Le point de vente dispose d'une démarche RSE formalisée au travers des engagements et documents d'informations visibles des collaborateurs et des clients

Un plan d'actions est mis en place et un ou plusieurs ambassadeurs de la démarche sont désignés (il peut s'agir du responsable du point de vente).

Un suivi régulier des actions existe et celles-ci sont revues régulièrement.

Les ambassadeurs sont formés et diffusent les informations et les bonnes pratiques à leurs collègues et aux clients.

Les actions impactent tous les collaborateurs et ceux-ci sont formés dès leur parcours d'intégration. Les effets positifs sont identifiés, mesurés et suivis dans le temps.

Chaque collaborateur est impliqué et dispose -lorsque c'est possible- d'indicateurs et d'objectifs en rapport avec son poste et sa fonction.

12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES

8

J'APPRENDS

### Explication et contexte

Qu'est-ce que la RSE ? Pourquoi ai-je intérêt à mettre en place une démarche RSE ?

La RSE (Responsabilité Sociale de l'entreprise) selon la commission européenne est définie comme "l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ». Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

La RSE permet de répondre d'une manière plus juste aux besoins des parties prenantes (clients, fournisseurs, collectivités, ...). Elle permet de maîtriser les risques d'approvisionnement, d'accroître sa performance, de faciliter le recrutement, d'être plus résistant face aux crises ...

De plus, cela permet de maîtriser ses dépenses par une consommation des ressources optimisée, mais aussi de se différencier et d'innover sur une gamme de produits, dans son organisation, ...

### Point réglementaire

La RSE est au départ une démarche volontaire qui est aujourd'hui réglementée par une législation européenne et nationale.

En 2014, la France a transposé la directive européenne relative au rapport extra-financier des entreprises par une ordonnance du 19 juillet 2017 concernant la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises :

- Pour les sociétés cotées : de plus de 500 salariés, avec un total de bilan dépassant 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires net supérieur à 40 millions d'euros ;
- Pour les sociétés non cotées : de plus de 500 salariés, avec un total de bilan ou de chiffre d'affaires net supérieur à 100 millions d'euros.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son décret d'application du 19 août 2016 ont renforcé les obligations de reporting en matière d'enjeux climato-énergétiques, d'économie circulaire et de gaspillage alimentaire dont la liste est prévue à l'art. R 225-105 du code du commerce.





### Que dois-je faire pour atteindre le niveau 1 ?

Le point de vente dispose d'une démarche RSE informelle mais visible à travers les interviews et l'observation de l'activité.

Vous avez identifié et hiérarchisé vos parties prenantes (ex : collaborateurs, clients, fournisseurs, collectivités, prestataires, ...), et le sujet de la RSE et du développement durable est évoqué de manière informelle à travers les engagements de l'Enseigne.

### Que dois-je faire pour atteindre le niveau 2 ?

Le point de vente dispose d'une démarche RSE formalisée au travers des engagements et documents d'informations visibles des collaborateurs et des clients. Un plan d'actions est mis en place et un ou plusieurs ambassadeurs de la démarche sont désignés (il peut s'agir du responsable du point de vente).

Pour élaborer la démarche RSE du point de vente et son plan d'action, il est important de reprendre celle de l'Enseigne en l'adaptant au contexte local afin d'assurer la cohérence de la politique RSE depuis le siège jusqu'au point de vente.

**Vous trouverez ci-dessous les indications pour rédiger la charte RSE de votre point de vente basée sur les engagements de l'Enseigne :**

Reprendre les engagements de la démarche RSE de l'Enseigne qui s'applique au point de ventes comme les éléments sur les économies d'énergie, la gestion des déchets, la politique employeur, les valeurs ... et adapter leur rédaction au contexte local.

La charte doit permettre d'expliquer votre démarche RSE et susci-

ter l'engagement de vos parties prenantes dans ce projet, il est donc essentiel de définir des objectifs précis et mesurables afin d'assurer la compréhension de tous.

Proposer de co-écrire cette charte avec vos parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, ...) permet de définir collectivement les objectifs, les cibles et d'engager les personnes qui vont s'approprier le document pour le faire vivre au quotidien.

La charte est la déclaration d'intention du point de vente pour communiquer les sujets sur lesquels il souhaite s'investir afin d'être un commerçant responsable.

Suite à la rédaction de cette charte, vous pourrez vous lancer dans la rédaction du plan d'action. Ainsi pour chaque objectif que vous aurez défini dans la charte, il faudra identifier la ou les actions nécessaires à développer pour l'atteindre. Pour cela, vous pouvez suivre les étapes suivantes pour chaque objectif identifié dans la charte :

1. Définir la cible quantifiée de cet objectif.
2. Les actions pour atteindre chaque objectif.
3. Le degré de priorité par action.
4. Le responsable de l'avancement de l'action.
5. Les ressources (coût financier et humain, moyens de financement).
6. Le délai.
7. L'indicateur de suivi de l'action.





### Que dois-je faire pour atteindre le niveau 3 ?

Un suivi des actions existe et celles-ci sont revues régulièrement. Suivi régulier des actions. Les ambassadeurs sont formés et diffusent les informations et les bonnes pratiques à leurs collègues et aux clients.

Suite à la définition de la charte RSE et du plan d'actions associé, le point de vente organise un suivi régulier de la mise en œuvre des actions. Pour cela un comité de suivi composé des parties prenantes du magasin peut être créé et se réunir au moins tous les trimestres pour suivre l'avancement de la démarche RSE.

Pour communiquer aux collaborateurs et aux clients les avancées du point de vente grâce à leur travail et leur collaboration, des supports de communication (affiche sur la thématique et les objectifs de l'année) peuvent être affichés à des endroits stratégiques pour être visible.

Pour contribuer à diffuser les informations sur la mise en place de la démarche, les responsables d'actions pourraient régulièrement être mis en lumière pour parler de leurs avancées, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées, ... soit à l'occasion d'un petit-déjeuner d'équipe soit à travers une vidéo diffusée en magasin.

Chaque année, un rapport de l'état d'avancée de la démarche RSE du point de vente pourrait être rédigé et diffusé aux collaborateurs et aux clients.

### Que dois-je faire pour atteindre le niveau 4 ?

Les actions impactent tous les collaborateurs et ceux-ci sont formés dès leur parcours d'intégration. Les effets positifs sont identifiés, mesurés et suivis dans le temps. Chaque collaborateur est impliqué et dispose -lorsque c'est possible- d'indicateurs et d'objectifs en rapport avec son poste et sa fonction.

Pour suivre l'état d'avancement de la démarche RSE, le point de vente dispose d'un tableau de bord qui lui permet de voir l'évolution des actions par année. Mise en place d'un module de formation sur la RSE dans le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs.

- Quel(le)s sont les thématiques/sujets sur lequel(le)s le point de vente est engagé.
- Quels sont les objectifs qui ont été définis (la charte RSE) ?
- Quelles sont les actions mises en place pour atteindre les objectifs.

Pour s'assurer de la bonne compréhension de la démarche du point de vente, il est possible de proposer un quizz des éco-gestes mis en place par le point de vente pour valider les informations de la formation.

Pour pérenniser et renforcer l'impact de la démarche RSE, les collaborateurs ont des objectifs annuels à atteindre par rapport aux actions de la démarche qui les concernent. Leur rémunération variable peut également être liée à l'atteinte de ces objectifs professionnels.

**Le quiz**

- 14 millions de balls sont consommées en France. A quelle pourcentage une ball est-elle recyclable ?
  - A - 10%
  - B - 20%
  - C - 30%
- Le chauffage, c'est :
  - A - 15% de la consommation d'énergie d'un logement
  - B - 20% de la consommation d'énergie d'un logement
  - C - 25% de la consommation d'énergie d'un logement
- 3 degrés en moins, c'est :
  - A - 1% d'énergie économisée
  - B - 2% d'énergie économisée
  - C - 3% d'énergie économisée
- Sachant qu'un watt de veille correspond à un euro supplémentaire sur la facture d'électricité, combien les Français économisent-ils annuellement par an pour leur consommation passive d'électricité ?
  - A - 25 euros
  - B - 50 euros
  - C - 75 euros
- Un cabinet ouvert pendant trois minutes consomme plus de :
  - A - 25 litres perdus
  - B - 50 litres perdus
  - C - 75 litres perdus
- Parmi ces énergies, lesquelles sont renouvelables ?
  - A - Biomasse
  - B - Eolienne
  - C - Charbon
- Une douche consomme :
  - A - 15 litres d'eau qu'un bain
  - B - 30 litres d'eau qu'un bain
  - C - 45 litres d'eau qu'un bain
- Un ordinateur portable consomme par an :
  - A - 400 kWh qu'un poste fixe
  - B - 800 kWh qu'un poste fixe
  - C - 1600 kWh qu'un poste fixe
- Une couche de 6 mm de givre augmente la consommation d'électricité d'un congélateur de :
  - A - 1%
  - B - 15%
  - C - 30%

**ENSEMBLE éco-gestes**

**QUEST-CE-QU'UN ECO-GESTE ?**

- Un comportement simple et quotidien
- Un comportement citoyen
- Un comportement en faveur de l'environnement
- En somme des petits réflexes pour réduire notre impact sur le climat.

**PARTICIPEZ À NOTRE TIRAGE AU SORT ET TENTEZ DE GAGNER...**

2 places en ligne pour la finale Et un repas avec les joueurs

Le paiement sera effectué par déduction pour la somme due dès le vendredi 20 mai 2025, avant le début des événements.

ENSEMBLE éco-gestes



### Ce qu'il faut retenir

- Créer une charte RSE pour votre point de vente en vous aidant de :
  - La stratégie RSE de votre Enseigne.
  - Vos parties prenantes (clients, collectivités, collaborateurs ...) pour la co-construire.
  - Des enjeux locaux et adaptés à votre point de vente.
- Rédiger un plan d'actions en lien avec votre RSE qui identifie.
  - Définir la cible quantifiée de cet objectif.
  - Les actions pour atteindre chaque objectif.
  - Le degré de priorité par action.
  - Le responsable de l'avancement de l'action.
  - Les ressources (coût financier et humain, moyens de financement).
  - Le délai.
  - L'indicateur de suivi de l'action.

- Communiquer en interne et en externe les résultats de vos actions.
- Former vos collaborateurs sur votre démarche RSE dès leur arrivée.
- Ajouter des objectifs métiers en lien avec vos engagements lorsque cela est possible.

### Les ressources

<https://www.acteursetcie.fr/4-conseils-creer-charte-rse-engageante-partagee/>

<https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-redefinir-raison-etre-entreprises>

<https://www.cci.fr/web/developpement-durable/lancez-et-valorisez-votre-demarche-rse>

[https://www.medef.com/federations/20160719\\_guide-Orse-MEDEF-vf.pdf](https://www.medef.com/federations/20160719_guide-Orse-MEDEF-vf.pdf)

<https://www.globalcompact-france.org/documents/sdg-compass-guide-des-odd-a-destination-des-entreprises-70>

# ENGAGEMENT N°1

# LES ÉLÉMENTS DE PREUVES

## Ma check-list pour préparer l'audit :

### ✓ NIVEAU 1 :

- La démarche RSE de l'Enseigne.
- Des photos d'actions mises en place en faveur du développement durable (tri des déchets, affiches éco-gestes, utilisation d'énergie renouvelable ...).

### ✓ NIVEAU 2 :

- Les documents tels que la charte, le manifeste, le document de suivi des actions.
- Les enquêtes réalisées pour définir les priorités et enjeux des parties prenantes consultées.

### ✓ NIVEAU 3 :

- Supports de communication sur les actions mises en place.
- Photos des actions d'information des collaborateurs et/ou des clients.
- Tableau de bord des actions suivies.

### ✓ NIVEAU 4 :

- Les supports pour la formation à destination des nouveaux collaborateurs.
- Entretien annuel de performance avec des objectifs en lien avec les actions RSE du point de vente (anonymé).

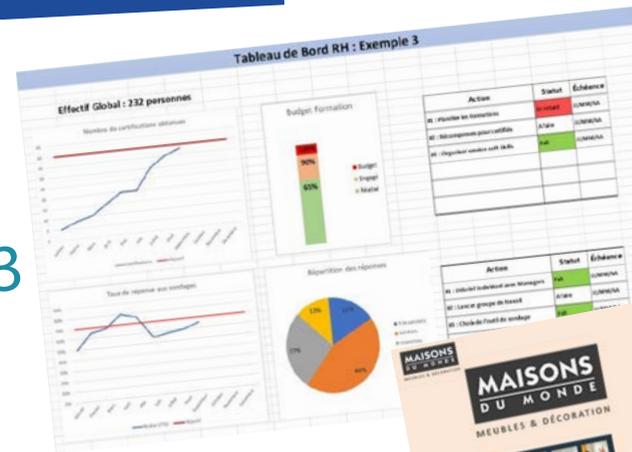
1



2



3



4



5



6

Grille d'évaluation annuelle 2018

Service	Objectifs	Indicateurs	Statut	Commentaires
Service A	...	...	...	...
Service B	...	...	...	...
Service C	...	...	...	...
Service D	...	...	...	...
Service E	...	...	...	...
Service F	...	...	...	...
Service G	...	...	...	...
Service H	...	...	...	...
Service I	...	...	...	...
Service J	...	...	...	...
Service K	...	...	...	...
Service L	...	...	...	...
Service M	...	...	...	...
Service N	...	...	...	...
Service O	...	...	...	...
Service P	...	...	...	...
Service Q	...	...	...	...
Service R	...	...	...	...
Service S	...	...	...	...
Service T	...	...	...	...
Service U	...	...	...	...
Service V	...	...	...	...
Service W	...	...	...	...
Service X	...	...	...	...
Service Y	...	...	...	...
Service Z	...	...	...	...

## Les exemples à fournir :

1. Charte RSE biocoop
2. Recyclage bouteille plastique
3. Tableau de bord RSE
4. Affiche d'information des collaborateurs sur action RSE
5. Livret d'accueil des nouveaux arrivants
6. Guide entretien annuel évaluation